



Echos du Conseil municipal du 14 décembre 2010



Ce dernier Conseil de l'année a été d'une bonne tenue : le sujets débattus sont très importants et les explications données ont été éclairantes et les orientations énoncées sont importantes, en particulier en matière de déplacements, d'urbanisme et d'environnement.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2011.

Bonne lecture !

Patrick COTREL,

Président du groupe Harmonicité

au sein du Conseil municipal

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(résumé) Nous nous retrouvons après un automne qui a vu l'expression générale du mécontentement et de l'inquiétude des citoyens français. Ils veulent une société plus juste, où chacun trouve sa place, les plus faibles en particulier. Pas une société du chacun pour soi, mais une société plus solidaire.

La solidarité envers les plus fragiles passe par une solidarité entre communes à l'échelle de Nantes Métropole. C'est essentiel en matière d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement.

Ainsi, ce soir, nous allons nous prononcer sur le Plan de Déplacement Urbain de Nantes métropole. Aujourd'hui, pour répondre à l'arrivée de nouvelles populations, mais aussi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel de développer l'offre en matière de transports collectifs. C'est le sens des dix futures lignes de Chronobus, dont celle qui traversera Sainte-Luce.

Nous voulons : réussir le Chronobus en l'accompagnant d'un plan de circulation adéquat; œuvrer pour l'implantation d'un arrêt du TER et développer les aménagements pour favoriser les déplacements doux.

C'est pourquoi nous allons mettre en place avec Nantes métropole un plan communal de déplacements doux, prévu pour 2011, et que nous prévoyons également un plan de mobilité interne afin d'inciter les agents de la mairie à *moins utiliser la voiture*.

La question des déplacements est étroitement liée à celle de l'urbanisme et de l'habitat. La Ville mène actuellement une réflexion sur le devenir du centre-ville. Son organisation, son dynamisme commercial, l'organisation des déplacements, l'habitat, les espaces publics sont autant d'enjeux pour réussir le Sainte-Luce de demain. Ce dossier, l'un des plus importants de l'année 2011. La question de l'habitat est cruciale : il faut répondre aux attentes afin d'enrayer le boom immobilier et permettre aux familles à revenus modestes et moyens de résider dans l'agglomération.

Respecter l'environnement et la biodiversité, c'est justement le sens du projet de gestion différenciée des espaces verts, qui vous sera présenté tout à l'heure et qui verra le jour en 2013. (Nous devons) gérer autrement des

espaces verts publics de plus en plus nombreux (140 hectares avec le parc de la Minais). Cette gestion aura des vertus environnementales et de santé publique, sans produits phytosanitaires, économiques également, en rationalisant l'entretien.

Ce soir, nous allons également vous informer sur nos démarches en direction des opérateurs de téléphonie mobile, afin d'établir un code de bonne conduite pour l'implantation des antennes. Nous voulons mettre les différents acteurs autour d'une table en amont des projets, mieux informer les riverains et exiger cette information de la part des opérateurs, limiter la valeur d'exposition aux ondes à 0,6 V/M maximum et mutualiser les implantations. Nous espérons que les opérateurs joueront le jeu, c'est l'intérêt de tous. Je souligne que nous soutenons les habitants des quartiers des Charmilles et de la Marchinchère dans leur démarche, et je regrette le jusqu'aboutisme de l'opérateur Orange, alors que nous avons proposé un autre site, plus éloigné des habitations.

Plusieurs délibérations concernent des travaux : église, salle Le-Bonniec, salle Jaffret, maternelle Reinetière. La rénovation des équipements publics est une nécessité. *Mais pour l'église, le coût des travaux sera supérieur à un million €, au détriment d'équipements nouveaux.*

Enfin, je suis très heureux de constater que les communes de Nantes métropole cherchent une solution globale à la question des populations Roms, à défaut d'un engagement de l'État.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Marie-Paule PERRET : (au nom du groupe

Sainte-Luce Toujours) (résumé) *Mme Perret livre une réflexion à propos de la rubrique « débat citoyen » du magazine municipal d'automne : le thème imposé était l'avenir du centre ville. Fallait-il être réaliste ou bien aller dans le rêve ? Imposer un thème n'est peut être pas la bonne solution, car la diversité, la diversité des expressions est source de richesse.*

Notons quand même que la proposition d'un thème une fois sur deux a été approuvée par les 3 groupes du conseil municipal, et non pas imposée...

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité(résumé) Les conditions sont de plus en plus difficiles pour nos concitoyens : on assiste à un appauvrissement de la population et les restau du cœur en font le dur constat. De plus, les services publics voient leurs moyens diminuer dramatiquement (services de l'emploi, éducation nationale, ...). Mais dans le même temps, les très riches sont de plus en plus riches : le « *Président des riches* » contribue largement à creuser les inégalités. Dans le même temps, aussi, les négociations internationales sur les dérèglements climatiques n'avancent pas : après l'échec de Copenhague, la conférence de Cancun a tout juste évité la catastrophe : de graves menaces existent de ne pas parvenir à contenir le réchauffement moyen de la planète à +2°C en fin de siècle.

Pour sa part, la municipalité de Sainte-Luce apporte sa modeste contribution.

Dans le domaine de l'environnement et du climat, par exemple, deux décisions importantes de ce Conseil municipal sont à mettre en évidence :

- La nomination de Gérard AUMON comme délégué à la gestion des espaces naturels et à la gestion différenciée des espaces verts montre notre volonté de préserver la biodiversité dans un patrimoine naturel riche ;
- Le travail avec Nantes Métropole sur les déplacements s'inscrit dans le futur Plan de Déplacements Urbains qui va vous être soumis. Cette volonté de voir l'offre de transports en commun et les déplacements doux se développer va se traduire par l'élaboration d'un « *Plan communal de déplacements doux* » et par un « *Plan de mobilité interne* » pour le personnel communal.

Un autre fait marquant de ce Conseil, c'est le vote des crédits d'investissement pour la réparation de l'église. Une fois de plus, il faut souligner l'addition salée que nous devons honorer du fait du mauvais entretien du patrimoine communal de la part de l'ancienne municipalité : il n'est pas normal d'enregistrer autant de « pépins » (Le Boniec, salle Jaffret, vestiaires des Services Techniques, du stade municipal, église, ...). Cela va pomper entre le tiers et la moitié de notre capacité d'investissement annuel en 2011. Un tel investissement ne peut pas se justifier par quelques heures d'utilisation hebdomadaire. Nous devons donc avoir une réflexion sur l'utilisation optimale de ce bâtiment communal au bénéfice des Lucéens et Lucéennes.

Enfin, tout le monde a entendu parler des projets de chronobus, d'aménagement du centre ville et de la révision du Plan Local d'Urbanisme, autant de projets menés avec l'appui de Nantes Métropole. Notre commune est en train de changer (...), nous le

constatons quand nous parviennent des demandes de permis de construire des promoteurs immobiliers. En fait, l'objectif des projets municipaux et communautaires, c'est de faire en sorte que ces modifications de la commune respectent l'intérêt général :

- permettre à un plus grand nombre de gens de se loger dans l'agglomération ; et de se déplacer par les transports en commun : si on renvoie ces gens à 20 ou 30 km, ils n'auront d'autre choix que la voiture individuelle, et nous aurons les embouteillages ;
- permettre une véritable mixité sociale
- développer un espace apaisé et agréable en centre ville où le plus grand nombre pourra trouver commerces, services, convivialité, où piétons et cyclistes pourront retrouver leur place et où on pourra utiliser un transport en commun performant pour se déplacer dans l'agglomération.

Nous devons trouver les moyens d'informer nos concitoyens en amont de ces projets sur les objectifs visés, sans attendre que tous les détails techniques soient bouclés, si on veut éviter qu'ils aient le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Aujourd'hui, les gens veulent pouvoir donner leurs sentiments et être entendus, même si l'intérêt général doit toujours primer sur les intérêts particuliers ; Et c'est le rôle de notre municipalité que de représenter l'intérêt général à l'occasion de ces projets.

Christophe CLERGEAU : (au nom du groupe

Sainte-Luce Avance) (résumé) *Mon intervention sera très complémentaire à celle de Patrick COTREL. En effet, le rôle des élus est de faire face aux événements et de gérer au jour le jour. Mais c'est aussi de faire de la prospective, d'éclairer les scénarios d'avenir en prenant en compte les projections démographiques. L'INSEE prévoit une progression de 25% de la population dans notre département à l'horizon 2030. C'est à la fois une chance et un déficit, car il faut prévoir les logements, les moyens de déplacements, les services, la protection de l'environnement, ... que cela induit.*

C'est dans cette logique que Jean-Marc AYRAULT cette grande réflexion sur Nantes-Métropole en 2030 dans laquelle tout le monde doit s'inscrire ? Vous pouvez regarder le calendrier de ces 2 ans de travail sur le site internet de Nantes Métropole.

Cela constitue un bon prolongement de la démarche d'Agenda 21.

Bernard AUNETTE : Présente François LEMASSON

qui est le nouveau Chef de cabinet du Maire, et dont la tâche sera d'assurer les liens et de coordonner l'action dans les différents domaines de l'action municipale et dans ses relations avec Nantes-Métropole.

1 - 1 Nomination de Gérard AUMON :

Bernard AUNETTE : (résumé) *Sainte-Luce possède un patrimoine naturel remarquable qu'il convient de préserver. La zone qui borde la Loire (près d'un tiers de la commune), mais aussi plusieurs espaces boisés méritent une véritable politique municipale permettant leur protection et leur valorisation.*

C'est dans cet objectif que j'ai donné une délégation de fonction à M. Gérard AUMON pour la gestion des espaces naturels et la gestion différenciée des espaces

verts en coordination avec M. Patrick COTREL, Adjoint à l'environnement et au développement durable, et en lien avec Me Maryvonne SARRAZIN, Adjointe à l'urbanisme et à l'entretien des espaces publics.

M. Patrick COTREL remplacera M. Gérard AUMON comme représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SEMITAN.

Gérard AUMON : *Mr le maire, je prends note de votre volonté de continuer à mettre en valeur notre patrimoine*

naturel. Notre commune a une grande richesse d'espaces naturels que nous devons préserver, protéger et valoriser pour les années à venir et les futures générations de Lucéen. Cette problématique est déjà dans les fiches

(fiches C1 à C4) du programme d'action de l'agenda 21 de notre commune. Il s'agit ici de mettre en œuvre ces fiches action pour parvenir à :

- Valoriser les espaces naturels et le cadre bâti ;
- Préserver la flore et la faune ;
- Maintenir une activité agricole malgré une forte déprise.
- Développer les accessibilités à ce territoire par des modes alternatifs (liaisons douces en lien avec le PDU)

- Maintenir et développer les activités de loisirs dans la limite des protections environnementales ;
- Développer les potentialités touristiques du site ;
- Favoriser la découverte et la connaissance des qualités des sites.

Je terminerai par la Loire qui doit être aussi un de nos axes de réflexion pour mettre en œuvre des actions permettant de préserver et restaurer ce patrimoine Ligérien naturel. La baisse de la ligne d'eau du fleuve amène l'envasement de l'étier de l'île « clémentine ». Le réaménagement de l'espace de transition de Bellevue est un élément d'étude important pour envisager la remontée de la ligne d'eau en amont de notre commune.

Merci Mr le Maire de me confier ce dossier sous la responsabilité de M Cotrel et de Mme Sarrazin.

2 - 2 Environnement Numérique de Travail :

Christophe CLERGEAU : (résumé) Il s'agit d'expérimenter, sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat, sur une école primaire un dispositif informatique qui existe déjà en collèges et lycées et qui permet de relier, via internet, enseignants, élèves, parents, mairie, ...

Les communes de Saint-Nazaire et Cholet participent également à cette expérimentation.

Les participations financières viendront principalement du Rectorat, du CRDP et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Sur un total de 68 000€, la commune ne déboursa que 1000€.

Autre information : la commune renouvelle la convention d'utilisation de la piscine de Carquefou pour les élèves de Sainte-Luce.

6 - 1 Gestion Différenciée des Espaces Verts :

Maryvonne SARRAZIN : commune entretient aujourd'hui 109 hectares d'espaces verts : 63% par la régie municipale, 37% en externalisation (avec 3 marchés d'entretiens). Les ZAC de la Minais et de la Maison Neuve 2 et le quartier des Islettes amèneront, à terme, une augmentation de 30% des surfaces à entretenir pour arriver à 140 hectares. Cela pose un très gros problème de budget de fonctionnement.

Patrick COTREL : (résumé) Pour faire face à ce problème économique, mais aussi pour ne (presque) plus utiliser de produits chimiques pour désherber et pour favoriser le développement de la biodiversité à chaque fois que possible, nous souhaitons différencier le niveau et le style d'entretien des différents espaces verts

en fonction de leur localisation et de leur utilisation. Pour cela, les services techniques ont repéré chaque parcelle dans un logiciel de « Système d'Information Géographique » (un an de travail). Chaque parcelle se verra attribuer un niveau d'entretien (depuis le jardin très soigné jusqu'à l'espace à vocation naturelle). Mais il ne s'agit pas d'une opération purement technique : il faut recueillir l'avis des riverains et utilisateurs de ces espaces qui ont une expertise d'usage. Dans ce but, nous allons faire une expérimentation de démarche participative sur 2 ou 3 sites expérimentaux dès 2011 : les zones de l'orchidée et de la haute Nobilière ont déjà été choisies. Notre objectif est de terminer cette mise en place pour le début de 2013.

6 - 2 à 4 Plan de Déplacement Urbain et déclinaison à Sainte-Luce :

Patrick COTREL : (résumé) Le processus d'élaboration du nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU) a commencé par un bilan du PDU 2000-2009. Des progrès ont été enregistrés, mais pas à la hauteur des objectifs : la part des transports en commun dans l'ensemble des déplacements est passée de 14 à 15% entre 2002 et 2008 et la marche à pieds de 20 à 24%. La part de la voiture a reculé de 61,6% à 57% ; mais l'objectif était fixé à 50% ! D'autre part, cette part de la voiture est très différente à l'intérieure du périphérique et à l'extérieur : la marche, le vélo et les transports en commun doivent gagner une part plus importante dans la première et la seconde couronne de l'agglomération. Nantes Métropole est plutôt en retard pour la part des déplacements doux par rapport aux autres grandes agglomérations.

La vision qui doit s'imposer, ce n'est plus une agglomération avec un centre et des périphéries (Zones industrielles, ZUP, Zones commerciales éloignées les unes des autres, ...).

Nous devons construire la ville des courtes distances en confortant une multiplicité de pôles de vie (comme le centre ville de Sainte-Luce) offrant habitat, commerces, services, équipements et si possible emplois à proximité. Dans ces pôles de vie, il faut construire un espace public de qualité où la circulation est apaisée (avec priorité aux piétons, cyclistes et transports en commun). Et ces pôles de vie doivent être reliés entre eux par des transports en commun performants, mais aussi par des réseaux structurants cyclables et de voiries. La création de 10 lignes chronobus (dont 5 terminées en 2014) répond à cette nécessité de travailler sur la première et la seconde couronne. Mais il sera nécessaire d'accompagner nos concitoyens vers des changements de comportement.

Il est évident que l'urbanisme et la question des déplacements doivent être traités conjointement ; et la densification de la ville (la reconstruction de la ville sur elle-même) devra se faire prioritairement le long des lignes de transports en commun performants.

A plus long terme, le développement des transports en commun structurants devra concerner des liaisons directes entre pôles de vie, sans repasser par le centre de Nantes.

Je vous propose d'approuver ce PDU en précisant que nous seront attentifs à la mise en place du Chronobus, à l'implantation d'une gare TER dans le quartier de la Minais et à la poursuite des aménagements en faveur des déplacements doux. Le tout devant permettre un cadre de vie plus agréable pour les Lucéens.

En complément de ce PDU, il est proposé de démarrer un processus d'élaboration d'un plan communal de déplacements doux, avec l'aide du pôle de proximité de Nantes-Métropole qui a déjà cette expérience avec

Thouaré. Ainsi, nous pourrions plus aisément faire passer les priorités mises en évidence.

D'autre part, je vous propose d'accepter le principe de la signature avec Nantes Métropole d'un « plan de mobilité interne » qui concerne le personnel municipal. Sur la base d'une enquête à laquelle une majorité du personnel a répondu, un groupe d'Agents volontaires va prévoir des actions et définir des objectifs pour augmenter la part des modes doux et l'utilisation des transports collectifs par le personnel (domicile-travail et déplacements professionnels). En contrepartie, Nantes Métropole apporte son appui logistique et propose des avantages financiers (réduction supplémentaire sur les abonnements dans les transports en commun, priorité pour la location de vélo électrique, ...).

19 antennes de téléphonie mobile :

Patrick COTREL : (résumé) Vous connaissez le conflit qui oppose orange aux habitants de la Marchinchère et la commune concernant l'implantation d'un émetteur de téléphonie mobile près de l'ancienne gare. Avec l'intermédiation du Préfet, nous avons proposé un autre lieu d'implantation éloigné des habitations que Orange semble vouloir réfuter. Pour sortir de cet affrontement, la municipalité a provoqué une réunion avec l'ensemble des opérateurs pour leur proposer une charte. Les opérateurs ne signent plus de charte, mais des lettres d'engagement à respecter un guide national. **Michel CHUPIN** va vous préciser les différents contenus, mais nous souhaitons sortir de

cette espèce de guérilla au profit d'une transparence et d'une concertation préférable pour toutes les parties.

Michel CHUPIN : (résumé) Les engagements que les opérateurs semblent prêts à prendre sont proches de la charte que nous avons proposé : réunion annuelle de toutes les parties, information préalable de tous les projets d'antenne, mesures annuelles des rayonnements sur plusieurs endroits de la commune déterminés par nous, par un organisme indépendant, ... Seule différence importante : le refus des opérateurs de s'engager sur un seuil de rayonnement (0,6 Volt mètre pour nous). Mais il nous semble préférable de procéder à des mesures et à débattre de la réalité. A suivre ...

11 - 1 personnel communal :

Claude ROUSSELOT : (résumé) Je vous propose la titularisation de 2 postes d'animation au sein de la Direction enfance-jeunesse. Ces postes existent déjà sous statut contractuel. Leur titularisation va permettre de fixer un professionnalisme au sein de ce service.

12 Finances - budget :

Pascal ISIDORE : (résumé) présente la Décision Modificative N°2. Principal contenu : 350 000 € pour faire le ravalement externe de l'église : la pose des échafaudages coûte 200 000 €. Ceux-ci étant posés pour la toiture, il serait dommage de ne pas faire ce ravalement.

De façon à adapter la fixation des tarifs municipaux à l'année scolaire (comme le CAF), il est proposé d'étendre les tarifs actuels jusqu'au 31 août 2011.

Ecole privée : vote de la participation financière en 2011 de la ville à la restauration scolaire des écoles privées (en

hausse de près de 2%).

Le vote du budget étant repoussé à avril 2011, il est nécessaire de permettre de mandater les recettes et dépenses de fonctionnement courantes, ainsi que le quart des dépenses d'investissement par rapport à l'année précédente. De la même façon, la commune pourra honorer ses engagements auprès d'associations conventionnées (AML, OGEC et Union Carquefou Sainte-Luce Basket).

Enfin, la ville signe avec Nantes Métropole une convention de co financement (à 50%) de l'étude de programmation urbaine du centre ville (20 000 € HT).

16 - 1 à 6 Marchés publics :

René QUEBRIAC : (résumé) informe des marchés attribués : réhabilitation et chaudière de l'église, pour près de 1 million € ; création d'un vestiaire adossé à la salle Le Bonniec (38 000 € TTC) ; rénovation partielle de la salle Marc Jaffret (prévision = 250 000 €, maîtrise d'œuvre pour 40 000 € HT) ; construction d'un préau à la maternelle Reinetière ((41 000 € HT) ; aires de jeux terrain du Chassay et à la Halte Garderie (25 000 € HT).



Bonnes fêtes de fin d'année et heureuse année 2011